



Bulletin mensuel d'information N° 490 Keleier Forest Landerne

Décembre 2022
Miz Kerzu

Les annonces pour le bulletin de janvier sont à envoyer par mail [pour le jeudi 22 décembre 2022](mailto:laforest@la-forest-landerneau.fr).

Édito du Maire



Malgré la crise énergétique qui nous contraint à la plus grande vigilance sur nos dépenses, la magie de Noël doit perdurer pour tous les Forestois. C'est dans cet

esprit que des bénévoles, conseillers municipaux et les agents du service technique ont imaginé une nouvelle décoration pour le bourg. Un remerciement appuyé à Anne-Marie Lorand, Gérard Le Hir et Steven Le Caharec.

La municipalité proposera des animations pour les fêtes de Noël le vendredi 16 - le bal de Noël pour nos jeunes – et le samedi 17 - le marché se mettra dans l'ambiance des fêtes : présence d'artisans Forestois, renouvellement de la tombola de Noël (tirage au sort avec une invitée surprise...), vin chaud pour nous réchauffer et nous aurons la chance d'avoir la visite du Père Noël en calèche.

L'Établissement Public Foncier vient d'acquérir officiellement le restaurant " La Capsule ". Cet achat va permettre à la commune d'organiser très prochainement une réunion publique pour vous présenter le projet des nouveaux bâtiments sur lesquels les élus et l'organisme Finistère Habitat travaillent depuis plus deux ans.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année !

Point fibre par le référent territorial Mégalis :

Mégalis réceptionne les travaux de fin de chantier de la fibre pour la phase 2 (toutes les habitations identifiées par un carré orange sur le site de Mégalis) fin janvier 2023. Une commercialisation est programmée en début de printemps. Les habitations identifiées par un triangle noir sur le site de Mégalis devraient pouvoir passer en carré vert début février 2023 et donc prétendre à une commercialisation de la fibre.

Mairie : Tél : 02 98 20 21 43

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr

Site Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/MairieLaForestLanderneau>

Horaires des vacances de Noël (du 19 au 30 décembre) :

L M M J V : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h00

Horaires d'ouverture :

L M M J : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 11h

Fermeture : Samedi 24 et 31 décembre



Sam 03/12
Sam 03/12
Dim 04/12
Dim 04/12
Jeu 08/12
Sam 10/12
Ven 16/12
Sam 17/12

DATES À RETENIR

Collecte pour le Téléthon sur le marché
Collecte journaux – APE école G. Brassens
Marché de Noël – APE école G. Brassens
Repas des aînés – La Capsule – 12h
Spectacle ADDES pour les deux écoles
Théâtre Oxygène - Salle polyvalente - 20h30
Bal des jeunes
Animations de Noël sur le marché

Eau du Ponant

Du lundi au vendredi 8h30-12h15 / 13h15-17h30 (sauf le lundi 17h).
Le numéro est le même pour vous renseigner ou signaler un incident sur les réseaux : 02 29 00 78 78, 24h/24h.

Communauté d'Agglomération (CAPLD)

Maison des Services Publics, Landerneau
 ○ Secrétariat : 02 98 21 37 67
 ○ Service environnement : 02 98 21 34 49
 ○ Pôle Emploi : 3949
 ○ CPAM : 3646
 ○ Mission locale : 02 98 21 52 29

Conciliatrice de justice

Tous les jeudis. M-F. Le Guen – Mairie - Landerneau
Tél 06 81 89 62 40 - marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

Centre de Loisirs (ALSH)

Tél : 07 69 84 43 06 - saint-divy@epal.asso.fr
Maison des Bruyères, Saint Divy.

Petite Enfance

✚ **Protection Maternelle et Infantile (PMI) :**
Les consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans ont lieu au CDAS / Landerneau.
Renseignements au 02 98 85 95 20.

✚ **Relais Petite Enfance (RPE ex-RPAM) :**
Le relais destiné aux parents, enfants, assistant(e)s maternel(le)s et autres professionnel(le)s de la petite enfance. Aide à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), aux démarches administratives etc...
Tél 02 98 43 63 97 Email : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr
Tél : 02 98 85 35 33

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)

20, Rue A. Belhommet - Landerneau Tél : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
Maison des services publics - 59, Rue de Brest - Landerneau. Tél : 02 98 85 99 08 - Mail : clic@ccpld.bzh

Professionnels de santé

Masseur-kinésithérapeute :

Hubert CASTREC – Tél : 02 98 20 21 82
2, Route de Kerhuon - Sur RDV.

Pharmacie RICHARD :

Tél : **02 98 20 28 76**
L M M J V > 9h - 12h30 / 14h - 19h30
Samedi matin > 9h - 12h30.

Pharmacies de garde :

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h.

04/12	Pharmacie de la Gare à Landerneau
11/12	Pharmacie de la Rade à Plougastel-Daoulas
18/12	Pharmacie du Pont Habité à Landerneau
25/12	Pharmacie Audrain à Plouneventer

En semaine, après 20h et le samedi après 19h : composez le **3237**.

Maison de santé – Madeleine LAGADEC

2, Rue de la Croix de Mission

Médecins :

Dr LE GOFF – Dr WEYNE – Dr VIMFLES

Tél **09 83 22 27 27** (numéro NON surtaxé)
Sur RDV : L M M J V > 9h-19h ; S – 9h-12h
Internet medphone + nom du médecin

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le 15.

Infirmière :

Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : 02 98 20 23 15
Soins à domicile, 7 jours/7 et sur rendez-vous.

Orthophoniste :

Marion LAMIRAUX – Tél : 02 56 31 43 89

Diététicienne :

Michèle QUEFFELEC LE ROY – Tél : 06 79 12 18 51

Psychologue :

Céline PRONOST – Tél : 06 63 85 48 63

Recyclerie – Le Triporteur

Rue des Glénan - 29800 Plouédern
Dépôts : mer. 14h - 16h30 & sam. 10h – 16h30
Ventes : mer. 14h – 16h30 & sam. 10h – 16h30
Contact et infos : 06 06 41 39 48

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 8 et 22 décembre

Ordures ménagères : jeudis 1, 15 et 29 décembre

Déchetterie

(ZI Saint Eloi - Plouédern) – Tél : 02 98 85 19 50
Horaires d'été de la déchetterie :
9h - 12h & 14h - 19h du lundi au samedi.

Déchets de jardin - Stationnement remorque

Lundi et mercredi :

05/12	Lot de Rochebrune	07/12	Keranna
12/12	Ty N'aod	14/12	Parking Streat Nevez
19/12	Rue de Rohan	21/12	Hameau de la forge
26/12	Keryvonne	28/12	Ker Arzel

Week-end :

02/12	Route de Kerhuon
09/12	Rue de Guébriant
16/12	Route de Kergreac'h
23/12	Parking de la Gare
30/12	Hameau de Parc Hir

Vie Paroissiale – Messes

Messes dimanches 4 et 18 décembre
à la Forest-Landerneau à 10 h 30.
Veillée de Noël : samedi 24 décembre à 19 h à la Forest-Landerneau. (et non à la salle polyvalente de Saint-Divy).
Pas de messe le 1er janvier.

Les élus à votre écoute (Permanences du Maire et des Adjoint) :

David ROULLEAUX, Maire.....	Judi 17h00 - 18h00
Thierry ROUDAUT, 1 ^{er} adjoint (Bâtiment - Entretien - Urbanisme).....	Lundi 17h00 - 18h00
Pauline BENOIT, 2 ^{ème} adjointe (Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse)	Sur rendez-vous
Erwan GALERON, 3 ^{ème} adjoint (Aff. sociales - Citoyenneté - Services au public - Patrimoine ancien) Sur rendez-vous	
Marilyne BENOIT, 4 ^{ème} adjointe (Animations - Vie Associative - Culture - Sport - Tourisme) ...	Lundi 16h00 - 17h00

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjoint reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 5 décembre à 20h00 en salle de conseil.

A 20h30 présence de l'Office Public de la langue bretonne dans le cadre de la présentation de la charte "Ya d'ar brezhoneg".

Extraits du conseil municipal du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA FOREST LANDERNEAU, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur David ROULLEAUX, Maire.

Tous les élus étaient présents à l'exception de :

- M. Erwan GALERON, excusé, ayant donné procuration à M. David ROULLEAUX
 - Mme Bénédicte QUELENNEC, excusée, ayant donné procuration à Mme Angélique NICOLAS
 - M. Roland PORHEL excusé, ayant donné procuration à M. Jean-Christophe LUNVEN
- Secrétaire de séance : Mme Marilyne BENOIT.
Adoption du PV du Conseil Municipal du 27 juin 2022 par 18 voix pour et 1 contre (Pascal MELLAZA)

1- Attribution et vote des subventions – Saison 2022 / 2023

L'attribution des subventions qu'une augmentation de 4% a été attribué à l'ensemble des associations.

Au titre de la saison 2022-2023, M. Roulleaux propose au Conseil municipal, l'attribution des subventions suivantes :

- Joyeuse Garde Forestoise (JGF) (Badminton, Football, Tennis, Gym adultes, Gym enfants) : 5639 €
- La Forest hand Ball : 1689 €
- Gymnastique d'Entretien des Retraités Actifs : 381 €
- Amicale Laïque : 1283 €
- UNC : 81 €
- La Forest à petites foulées : 480 €
- Club Val Elorn (Amicale des retraités) : 808 €
- Chasse La Paysanne du Ménéchou : 82€
- Société de chasse La Forestoise : 274 €
- Ogec école Ste Anne (restauration enfants) : 5925 €
- A.P.E de l'école Georges Brassens : 196 €
- APEL école Sainte Anne : 196 €
- Secours Catholique : 115 €
- Croix Rouge Française : 115 €
- Diwan Landerneau : 1680 €
- Association Prévention routière : 82 €
- France Alzheimer : 82 €

- Tous ensemble avec Justine : 104€

- Ti ar Vro Landerne Daoulas : 104€

TOTAL : 19315 €.

Par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions pour la saison 2022-2023, telles que précisées dans le tableau ci-dessus.

2- Nomination d'un responsable du service périscolaire et éducation

M. Le Maire propose de nommer Fabienne Le Tannou compter du 1^{er} octobre 2022, Responsable du service périscolaire et éducation, à temps complet, ouvert aux grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal :

- Valide la mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité, ainsi que la fiche de poste au 1^{er} octobre 2022 ;
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3- Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Informations et questions diverses :

➤ Demande de subvention classe nature école Sainte Anne

L'APEL de l'école Sainte Anne sollicite une subvention dans le cadre d'une sortie scolaire à Gorré Menez ayant eu lieu les 19 et 20 mai 2022.

La délibération votée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 permet le financement des classes « nature » à hauteur de 4,90 € par jour par enfant pour l'année 2022. Suite à la demande de l'APEL, une subvention de 445,90 € leur sera attribuée pour financer cette sortie.

➤ Aide aux devoirs

Le Conseil Municipal est favorable à la remise en place de l'aide aux devoirs le lundi soir et le jeudi soir de 17h à 17h30 à l'école Georges Brassens. Ce service fonctionne sur la base du volontariat de la part des parents, pour les enfants du CP au CM.

➤ Informations sur les prochains ateliers à venir à l'Espace Taliésin :

Des ateliers mémoires se dérouleront sur 6 semaines en novembre et décembre.

Le 11 janvier 2023, un atelier numérique et évocation sera organisé (incluant le déjeuner - offert)

A compter du 9 mars 2023, durant 6 jeudis, des ateliers informatiques (individuels et collectifs) seront également proposés.

Extraits du conseil municipal du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA FOREST LANDERNEAU, convoqués en urgence le 17 octobre 2022 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance extraordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur David ROULLEAUX, Maire.

Tous les élus étaient présents à l'exception de :

Absents excusés ayant donné procuration :

Erwan GALERON, procuration à David ROULLEAUX

Roland PORHEL, procuration à Jean-Christophe LUNVEN

Absents excusés :

Catherine VELGHE

Bénédicte QUELENNEC

Secrétaire de séance : Mme Marilyne BENOIT.

1- Autorisation donnée au Maire d'acquiescer l'usufruit temporaire de la parcelle cadastrée section AA N°193 et de procéder à la résiliation du bail commercial en cours

Par convention opérationnelle du 24 novembre 2021, la commune de La Forest-Landerneau a chargé l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) de procéder à l'acquisition et au portage de l'immeuble cadastré section AA n°193 à La Forest-Landerneau objet des présentes, situé 1, rue de Keramanac'h, dans le but d'y réaliser une opération de

renouvellement urbain nécessitant des travaux de démolition.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de :

- Procéder à la maîtrise foncière et au portage du bien précité par l'EPF Bretagne,
- Prévoir la résiliation du bail commercial portant sur cet immeuble « Restaurant Le Capsule ». Les locaux étant occupés par M. CHAUVEL, la Commune s'est rapprochée de lui pour envisager les modalités de la résiliation du bail commercial.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Se porter acquiesceur de l'usufruit temporaire des parcelles précitées incluses dans le périmètre de la convention opérationnelle pour le compte de la commune de La Forest-Landerneau pour un montant maximum d'un euro auprès de l'EPF Bretagne une fois que celui-ci serait devenu plein propriétaire du site,
- Matérialiser ensuite l'accord trouvé avec M. CHAUVEL par la signature d'un protocole avec lui dont les principales modalités sont exposées ci-après et soumises à approbation du présent Conseil Municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de La Forest-Landerneau de se porter acquiesceur de l'usufruit temporaire du site, notamment au titre de sa gestion future, et de la période transitoire avant l'aboutissement de son projet,

Considérant qu'il sera nécessaire pour la commune de résilier le bail commercial en cours avec M. CHAUVEL,

Décision du Conseil Municipal :

Le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à l'unanimité (17 voix POUR) :

- à se porter acquiesceur pour le compte de la commune de La Forest-Landerneau et pour un montant maximum d'un euro, de l'usufruit temporaire de la parcelle cadastrée section AA n°193 à La Forest-Landerneau une fois que l'EPF Bretagne en sera devenu plein propriétaire,
- à signer l'acte d'achat ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- à préparer et à signer un protocole de résiliation de bail commercial avec M. CHAUVEL sachant que :
 - La résiliation donnera lieu au versement d'une indemnité d'éviction globale et forfaitaire par le BAILLEUR, Commune, au PRENEUR, M. CHAUVEL. Le montant de cette indemnité d'éviction est fixé à 65 000 €
 - La résiliation prendra effet au 1er septembre 2023, étant précisé que LE PRENEUR, M. CHAUVEL s'engage à poursuivre son activité, aux conditions actuelles, jusqu'à cette date,
 - LE PRENEUR, M. CHAUVEL, conservera la propriété de l'ensemble des biens, matériels et outillages présents à l'intérieur du local, étant précisé qu'à ce titre, la Commune s'engage à mettre le local commercial à disposition de M. CHAUVEL, à usage exclusif de stockage, du 1er septembre 2023 au 31 octobre 2023,
 - LE PRENEUR, M. CHAUVEL, s'engage à effectuer, sans contrepartie financière, les démarches nécessaires à la transmission de la Licence IV à la Commune.

Marché



<https://laforest.bzh/vie-economique/marche/>

Attention changement pour « Les P'tites Graines » :

Présence sur La Forest les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois.

Affaires Sociales

Café des aidants

Prochaines dates :

- Le 1^{er} décembre

Une histoire d'aide, une histoire de familles



Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs démarches administratives.



Entretien

Le passage de la balayeuse sur la commune se fera le mercredi 7 décembre 2022.

Merci de ne pas stationner le long des caniveaux.

Travaux

La portion de chemin longeant la parcelle de Beg Ar Groas en direction de la grève du Château sera fermée pour une durée de 2 semaines à partir du 5 décembre pour l'installation d'une passerelle.

Un arrêté de voirie sera pris par le maire pour consigner le chemin. Merci pour votre compréhension.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Voie

Modification de circulation sur la route du Château : pose de plots et circulation alternée.

Après échanges avec les riverains, voilà la solution d'aménagement pour laquelle la municipalité a opté pour sécuriser cette portion de route où les voitures circulaient jusqu'à présent trop vite.



Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 ainsi que l'hommage aux Morts de tous les conflits se sont déroulés en présence des Maires, des Présidents d'Associations de Combattants des communes de La Forest-Landerneau, Saint Divy et Saint Thonan. La population était bien présente et on remarquait également la présence de nombreux élus, de militaires en uniformes et d'un groupe de l'école des Mousses.

Après la levée des couleurs, la liste impressionnante de nos concitoyens « Morts pour la France » a été énoncée par deux jeunes garçons Forestois. Après le dépôt d'une gerbe devant le monument aux Morts et un temps de recueillement, le Président de l'UNC a fait une allocution et le Maire de La Forest a donné lecture du message gouvernemental.

A l'issue de la cérémonie, David ROULLEAUX, maire de La Forest a remis le diplôme de « Jeune Citoyen » à Samuel DELAGNES, Porte-drapeau puis le Président de l'Union Nationale des Combattants a remis à Samuel DELAGNES la médaille du Mérite de l'UNC (bronze) et à Jean-Paul LABASQUE la médaille du Mérite de l'UNC (vermeil) pour leurs participations aux différentes cérémonies comme porte-drapeaux.

Après avoir salué les sept porte-drapeaux, le verre de l'amitié a été offert par la municipalité à tous les participants.



Un grand merci à Méлина pour avoir interprété la Balade Irlandaise, accompagnée de Carine à l'accordéon.

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

Mardi & Jeudi 16h30 à 18h30 – Samedi 10h30 à 12h30

Tél : 02 98 20 39 57

Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Abonnement : 20 € / famille / an. **ABONNEZ-VOUS !**

Nouveaux habitants de la commune : merci de vous présenter en Mairie pour recevoir votre bon pour un an d'abonnement gratuit.

> **A noter**, les adhérents à la bibliothèque doivent faire au moins un emprunt de livre par an, sinon le système procède à la radiation de l'abonnement.

Urbanisme

+ Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- MORVAN Pierre – Pergola
1 Cobalan
- Geomat – Division
39 route de Kerhuon
- DONVAL André – Clôture
1 allée de Ker Arzel

Accords :

- LAGADEC Michel – Enrobé
10 bis rue de Gorréquer
- PICHON Marc – Clôture
26 route de l'Elorn
- PLOUGASTEL Johanne – Abri de jardin
9 Coteau de Kergrall
- CHAPEDELAINE Didier – Isolation
34 route de Kerhuon
- TERRON Jean-Luc – Panneaux solaires
5 Impasse de Poul Ar March
- EDF ENR – Panneaux Photovoltaïques
7 Hameau de Ty Mean
- MORVAN Pierre – Pergola
1 Cobalan
- DONVAL André – Clôture
1 allée de Ker Arzel

+ Permis de construire

Accord :

- LARSONNEUR Michaël – Menuiseries
Route du Boullac'h
- PAYAN LE GOFF Marine – Piscine
38 Coteau de Kergrall

État civil

Naissances :

- Marceau JEZEGOU
16/11/2022 – 44 Coteau de Kergrall
- Noé LE ROUX
19/11/2022 – Gorrequer Huella

Décès :

- MEVEL Gabrielle
26/11/2022 – 9 rue de Gorrequer

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés à partir de décembre 2006.

En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans.**

Munissez-vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Retour sur les animations Halloween

- Près de 50 jeunes ont assisté à la projection du film.

- Concours gâteaux Halloween

Bravo à Charline qui le remporte avec un gâteau aussi beau à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Elle remporte une entrée à l'accrobranche et un sceau de bonbons.

Bravo à tous les participants, les 23 gâteaux étaient tous très réussis.



- Maison hantée

Gros succès pour la visite de la maison hantée.

L'équipe d'animateurs a dû jouer les prolongations pour accueillir les courageux Forestois (enfants et adultes) qui étaient dans la file d'attente.

Près de 200 personnes ont été au rendez-vous, merci !



Les arts Forestois

Encore une belle édition, bravo à tous !

Les primés sont :

Prix du jury :

- 1er prix ~ Francine Dupont
- 2eme prix ~ Christian Salaun
- 3eme prix ~ Catherine Daniel

Prix du public ~ Catherine Daniel

Merci à Catherine Rey, invitée d'honneur, et à tous les exposants pour nous avoir fait découvrir leur travail !



Téléthon

Le samedi 3 décembre aura lieu le téléthon. Une urne de l'AFM sera mise en place pour récolter les dons sur le marché. **Les personnes qui souhaitent participer au téléthon peuvent envoyer des gâteaux le samedi 3 décembre à partir de 9h sur le marché.** Tous les dons seront au profit de l'association.

Animations de Noël au marché

LA FOREST-LANDERNEAU

Le 17 décembre,
le marché
se met à l'heure de Noël !

À partir de 10h :

- Tour de calèche avec le Père-Noël
- Dégustation de vin chaud
- Marché des artisans Forestois
- Tombola avec la participation des commerçants

TICKET

Environnement

• Rappel : Opération récup' de téléphones portables

Jusqu'au 21 janvier, un point de collecte de téléphones mobiles est ouvert dans notre mairie afin de leur offrir une seconde vie.



Lancée par le conseil départemental et l'association des maires du Finistère, cette grande opération permettra, selon leur état, de recycler ou de reconditionner les téléphones usagés collectés.

• Broyage de déchets verts

Samedi 19 novembre, la municipalité organisait un après-midi broyage de déchets verts grâce à la broyeuse prêtée par la CAPLD. Les Forestois présents ont particulièrement apprécié cette initiative et ont ainsi pu repartir avec leur paillis. Le broyage de végétaux est idéal pour pailler les sols, il protège les arbustes ou fleurs du froid, maintient l'humidité et évite que les mauvaises herbes ne se propagent rapidement.

Rendez-vous est pris pour le mois de mars 2023 !

Un grand merci à Rolland Porhel et Fred Milin pour leur aide.



Mobilité

➤ Équipements obligatoires à vélo

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité et celle des autres usagers de la route. Certains équipements sont obligatoires, que ce soit pour vous ou votre vélo. Chaque infraction est passible d'une amende.

Les équipements obligatoires pour le cycliste

Le casque : en circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation. Ce casque doit être attaché.

Le gilet rétro réfléchissant : le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste, et son éventuel passager, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Les freins : deux freins, avant et arrière.

Les éclairages obligatoires

Des catadioptrés (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche ou jaune à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales doivent être présentes sur le vélo et en bon état de marche.

Des feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant et une lumière rouge à l'arrière.

Un avertisseur sonore : le son doit être entendu à 50 mètres au moins.



➤ Parcs à vélos

L'équipement du parc à vélos continue ! Pour mémoire, il est situé en face du Café de la Gare. Afin de sécuriser le parc à vélo des plots en bois ont été installés à l'entrée.

Une inauguration est prévue prochainement.



École Georges Brassens

➤ Animation astronomie

Les lundi 14 et mardi 15 novembre, toutes les classes de l'école ont participé à des animations Astronomie. L'intervenant de **La Terre à Ciel Ouvert**, Julien Chauveau basé à Cléden-Poher, a déployé son planétarium mobile dans la salle omnisports. En maternelle, de la Petite à la Grande Section, les enfants ont découvert les planètes du système solaire et la lune, et observé et manipulé une véritable météorite. Les classes d'élémentaire ont pu aller encore plus loin dans la découverte spatiale : ils ont observé des galaxies dans le planétarium et ont fabriqué chacun leur propre carte du ciel.



Les journées se sont conclues par un quiz interactif : les enfants d'élémentaire se sont groupés par équipes multi-âges pour répondre aux questions grâce à des boîtiers connectés.

Cette intervention a été très riche : les enfants comme les adultes ont été passionnés par les démonstrations et les explications de Julien, et l'expérience du planétarium est mémorable ! Ce furent deux très belles journées à la découverte de l'espace.



➤ Marché de Noël



➤ Collecte journaux

PROCHAINE COLLECTE
ECOLE GEORGES BRASSENS
Samedi 3 décembre 2022 de 11h à 12h

Rendez-vous à la salle Omnisports.

Publicités, magazines, et autres papiers glacés sont exclus de la collecte

OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



Les écoles aux Arts Forestois

Chaque année, l'exposition ouvre ses portes en avant-première aux enfants des écoles de la commune.

Les groupes d'enfants se sont relayés pour découvrir le travail des artistes présents sur l'expo.

Ils ont également « pris la plume » pour produire à leur tour de beaux chefs-d'œuvre.



École Sainte Anne

Le dimanche 20 novembre flottait une odeur de Kig Ha Farz à la salle polyvalente. Le traditionnel événement, organisé par l'APEL Ste Anne, s'est déroulé dans une très bonne ambiance et a permis la vente de 400 repas dont 251 parts à emporter ! Un vrai succès merci pour votre participation !

Bravo aux cuisinières : Marie-Claire Sclear et Hélène Kérézèon qui ont une nouvelle fois œuvré à la réalisation de ce repas !

Un grand merci également aux nombreux bénévoles qui ont contribué, tout au long du week-end, à l'organisation et la préparation de cette journée, ainsi qu'aux producteurs et commerces locaux pour leurs produits de qualité !

Les bénéfices de cet événement permettront de financer les différentes sorties et activités des enfants de l'école.



Foyer des jeunes



Ouverture du foyer
En période scolaire :
Le mercredi : 8h30 -12h30 et 13h30 – 17h30
Pendant les vacances : LMMJV 13h30 – 17h30

Christine, qui accueille les enfants de 8 à 12 ans, est à votre disposition pour toute information complémentaire.

12 Places

Inscriptions et renseignements par téléphone, sms au 06 10 70 72 48 ou mail :

foyerdesjeunesforestlanderneau@gmail.com

Lettre au Père-Noël

Qui dit mois de décembre, dit lettre au Père-Noël !

La boîte aux lettres sera mise en place devant l'ancienne boulangerie à partir du 1^{er} décembre.



Conseil Consultatif des Jeunes

Le Conseil Consultatif des Jeunes organise un Bal de Noël le vendredi 16 décembre de 20h à 23h30.

Afin d'organiser au mieux la fête, merci de vous inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site de la commune avant le 10 décembre 2022. Inscription également possible auprès du secrétariat de mairie.

BAL DE NOËL
La Forest-Landerneau
TENUE DE SOIRÉE ÉXIGÉE
VENDREDI 16 DÉCEMBRE
DE 20H00 À 23H30
A LA SALLE POLYVALENTE
de la 4^{ème} à la terminale
INSCRIPTIONS A LA MAIRIE OU SUR
LE SITE DE LA COMMUNE AVANT LE
10 DÉCEMBRE
@lesjeunesforestois

Club « Val Elorn »

Randonnées pédestres ouvertes à tous. Rendez-vous pour les sorties « Parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières.



Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de : Daniel Larvor : 02 98 20 31 51 et Gisèle Hallégouet : 02 98 20 25 95

Une marche plus courte (7/8 km) tous les lundis. Renseignements auprès de

Christine MORVAN : 02 98 20 22 07.

Une petite marche (4/5 km) les trois premiers lundis du mois. Renseignements auprès de Jean-Yves MORVAN : 02 98 20 22 07

Lundi 5-12 : Landerneau ; lundi 12-12 : Lanarvily ; lundi 19-12 : Le Folgoët (sud-ouest) ; lundi 26-12 : Plabennec ; lundi 2-01 : le Douvez.

Visite de Tri Glaz (poubelles jaunes). la visite aura lieu le mardi 31 janvier 2023 à 9h30 (rendez-vous à 9 h. 15 à l'accueil. Inscriptions auprès de votre responsable de randonnée.

Assemblée générale : mardi 6 décembre à la salle polyvalente à 11h.

JGF Foot

LA FOREST-LANDERNEAU

SALLE POLYVALENTE À PARTIR DE 19H30

SAMEDI 28 JANVIER 2023

SOIRÉE
CRÊPES

Organisée par
JGF FOOTBALL
en partenariat avec
Tradition Bretagne

Service crêpes salées de 20h à 22h.
Inscription pour le 15 janvier 2023
par mail : Reservationjgffoot@gmail.com ou téléphone 06 80 62 08 47
tarif adulte : 18 € (2 crêpes salées et crêpes dessert à volonté)
tarif moins de 12 ans : 12 € (1 crêpe salée et crêpes dessert à volonté)

Théâtre Oxygène

MOLIÈRE

LE MALADE
IMAGINAIRE

par THÉÂTRE OXYGÈNE
Mise en scène : Ida Hertu

LA FOREST-LANDERNEAU

Salle polyvalente

Samedi 10 décembre à 20h30

Tarif adulte : 6 euros
12 - 17 ans : 4 euros
- 12 ans : gratuit

**Au profit de
l'association**

JGF Gym enfants

Zoom sur une séance ballons (dans toutes ses formes) et découverte du parachute qui fait toujours le bonheur des enfants !

Divers ateliers et pour finir, relaxation...



Les Petites graines

Présence sur La Forest les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois.

Elorn Pizza

Tous les **jeudis de 15h à 19h** – Place Aimée de Guesnet (centre Bourg, devant l'église). Pizzas à emporter.
Commandes au : 06 17 32 36 15

Café de la gare

Dimanche 4 décembre
Burgers frites tacos
par « The Guppy's Food »

Dimanche 11 décembre
Repas crêpes
par la crêperie ambulante Rock ha Billig

Vendredi 16 décembre à 20h30

Théâtre

par « La troupe du café »
Petit spectacle de 40 minutes sous forme de saynètes.
Comédie tout public.

Dimanche 18 décembre

Repas créole (ou plat végétarien)
par « Tatie dans tous ses états »

Le café sera fermé les dimanches 25 décembre et 1^{er} janvier toute la journée.

Grande annexe de couleur bleue à restaurer et récupérer gratuitement devant le 14 route de l'Élorn, sur la berge.

0647104366
Arnaud



0610514990
Nicolas

A&N Menuiseries vous propose la pose de **Menuiseries intérieures/extérieures PVC/Bois/ALU, la réalisation de Bardage, pose de parquet, terrasse, Placo, carport...**
Nous Nous déplaçons également pour de la **réparation sur vos menuiseries** (un volet cassé , une fenêtre à réparer, un changement de vitrage ...)

faites appel à nous !

Vous avez besoin d'une entreprise disponible et dynamique , Arnaud et Nicolas sont à votre disposition !

Nouvellement installés sur la Forest Landerneau , notre secteur d'intervention est le Finistère Nord.

aetnmenuiseries@gmail.com

Harmonia

Voici 4 mois que je me suis installée professionnellement pour vous faire bénéficier de soins drainants de la Méthode Renata Franca.
Infirmière de formation, je mets mon expérience au service du bien-être.

Nos mains sont les plus beaux atouts que l'on puisse avoir pour prévenir, soulager et prendre soin de soi.

Je vous propose sur rendez-vous les lundis et mardis à La Forest-Landerneau et les jeudis et vendredis au pôle santé de Plougastel Daoulas :

Le drainage lymphatique 1h

Le remodelage 1h

Le Miracle Face un soin drainant et remodelant du visage. 30min

Des bons cadeaux sont disponibles pour Noël ou tous autres événements.

Pour de plus amples informations

N'hésitez pas à me contacter par :

Tél : 06.11.71.76.17

Mail : harmonia.caroline.d@gmail.com

Facebook : Harmonia-caroline.d

Pour me suivre sur instagram scanner le QR Code



La commune de Saint Urbain recherche 3 agents recenseurs/recenseuses pour le recensement de la population début d'année 2023. De début janvier à fin février-début mars (pendant 7 semaines).

Pour tout renseignement, consulter le site Internet : www.saint-urbain.com ; contacter la mairie par mail : saint-urbain29@wanadoo.fr ou par téléphone :

02 98 25 03 04.

Secours populaire

Le comité du Secours Populaire de Landerneau organise une collecte de jouets et livres pour leur **Père Noël Vert du 16 novembre au 15 décembre**. Nous vous remercions de déposer dans cette hotte disponible en mairie, si possible des jouets, livres neufs ou en très bon état. Nous vous remercions d'éviter de nous remettre des peluches (sauf neuves) et des livres type « Fast Food ». Ces jouets seront remis à nos accueillis quelques jours avant le passage du Père Noël afin que tous les enfants aient un cadeau le jour de Noël. Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



Rénovation énergétique de l'habitat : Ouverture de la plateforme Tinergie sur le Pays de Landerneau-Daoulas

La Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas a souhaité faire bénéficier ses habitants des services de la Plateforme de rénovation énergétique Tinergie développée par Brest métropole. Un guichet unique pour simplifier le parcours des habitants souhaitant rénover leur logement.

Vous souhaitez revoir l'isolation de votre logement ? Changer votre système de chauffage ? Et vous êtes un peu perdu face aux démarches à entreprendre ?

Tinerjie, service public d'information et de conseils, va vous permettre **d'être accompagnés par un conseiller spécialisé tout au long de votre projet de rénovation** et de bénéficier d'un parcours sécurisé : évaluation énergétique, conseils pour la définition du projet de rénovation, information sur les aides financières accessibles, mise en relation avec un réseau de professionnels locaux qualifiés, analyse des devis, évaluation énergétique finale...

Qu'est-ce que Tinergie ?

Lancée par Brest Métropole, Tinergie est un **guichet unique d'accompagnement pour tous les habitants du territoire** qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation énergétique de leur logement.

Depuis le 3 octobre, ce dispositif est désormais ouvert aux habitants du Pays de Landerneau-Daoulas. **Il renforce la présence (permanences doublées) et l'action de notre partenaire Ener'gence**, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Brest, qui assure la mission de conseil aux particuliers.

De quelles aides pourra-t-on bénéficier ?

Le dispositif Tinergie permet d'être conseillé pour accéder à des aides financières nationales ou locales en matière de rénovation énergétique, quels que soient les niveaux de ressources des ménages.

Pour inciter et accompagner l'ensemble des ménages dans leurs travaux, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas vient **d'adopter un dispositif d'aides financières spécifiques « Prime Tinergie » selon un double volet :**

- **En fonction des gains énergétiques :** subvention de 125€ (gain inférieur à 25%) à 4000€ (gain d'au moins 55% atteignant la classe B).
- Un **bonus pour l'installation d'un dispositif d'énergies renouvelables** (solaire et bois) de 300 €, 800 € ou 1000 € suivant l'installation.

Pour des personnes aux revenus intermédiaires, on peut ainsi atteindre, dans le meilleur des cas, un financement total de l'ordre de 25 à 30 % des travaux, et l'on est plutôt sur du 10-15 % pour les revenus supérieurs en cumulant les aides locales et nationales.

Comment bénéficier de Tinergie ?

Pour bénéficier de Tinergie, vous pouvez :

- **Contactez un conseiller Tinergie par téléphone : 02 98 33 20 09**
- **Remplir le formulaire d'inscription sur <https://tinergie.fr>** (formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site)

Un conseiller vous rappellera pour fixer un rendez-vous. Les permanences ont lieu les 1^{er} et 3^e mercredis du mois à la Maison des Services Publics, 59 rue de Brest à Landerneau.



avec



Tél. : 02 98 33 20 09 (numéro unique)

- **Web :** <https://tinergie.fr>

Adresse : 3 rue Kéravel 29 200 Brest à Ener'gence, l'Agence Locale de L'Energie et du Climat du Pays de Brest